



**SYMISOA, EPAGE Sornin, Jarnossin et affluents de la Loire**

321 rue de Marcigny – 42720 POUILLY SOUS CHARLIEU

Tél. : 04.77.60.97.91

www.symisoa.fr

## **COMITE SYNDICAL DU 18 MARS 2025 A 14H à Pouilly/Charlieu**

### **COMPTE RENDU**

Date de convocation : 06/03/2025  
Lieu : Siège du SYMISOA – Pouilly/Charlieu

#### **Membres présents (11) :**

Michel LAMARQUE	(Charlieu Belmont Communauté)
Colette LEBEAU	(Charlieu Belmont Communauté)
Gérard SIMOND (suppl.)	(Charlieu Belmont Communauté)
Pierre AUVOLAT	(Communauté de Communes de Semur en Brionnais)
Jean FARIZY	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Fabrice DEJOUX	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Alain LE CLOIREC (suppl.)	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Sylviane TERNISIEN	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
Patrice AUFRANT	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
François RENARD	(Communauté de communes de Marcigny)
Thierry NIGAY	(Communauté de communes de Marcigny)

#### **Excusés :**

René VALORGE	(Charlieu Belmont Communauté)
Guillaume DESCAVE	(Charlieu Belmont Communauté)
Christian LAVENIR	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Bernard PATTEEUW	(Communauté de Communes de Semur en Brionnais)
Jérémy LACROIX	(Charlieu Belmont Communauté)

#### **Autre(s) présent(s) :**

Nicole BRIDAY	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
Céline DECHAVANNE	(Directrice – SYMISOA)

Pierre AUVOLAT est désigné comme secrétaire de séance.

M. LAMARQUE dresse la liste des excusés. Il aborde ensuite l'ordre du jour.

### **1. Approbation du compte rendu du 23/01/2025**

Le compte-rendu n'appelle aucune autre remarque.

***Le compte-rendu du 23 janvier 2025 est adopté à l'unanimité.***

### **2. Election au poste de 2<sup>ème</sup> vice-président**

Suite à la démission de M. GILGENKRANZ de tous ses mandats locaux, et à la désignation par la Communauté de commune Saône Beaujolais de 2 nouveaux délégués titulaires début 2025, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau vice-président pour remplacer M. GILGENKRANZ.

Mme Sylviane TERNISIEN, déléguée de la Communauté de commune Saône Beaujolais est la seule candidate.

***Mme Sylviane TERNISIEN est élue à l'unanimité et immédiatement installée au poste de 2ème vice-présidente du SYMISOA.***

### **3. Compte Financier Unique 2024**

Le CFU a été préparé en collaboration avec le service de gestion comptable. Il a été détaillé en séance.

PRINCIPAUX CHIFFRES DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses :	967 118,98	1 603 497,41
Recettes :	950 940,45	1 535 202,41
Résultat de l'exercice 2024 :	-16 178,53	-68 295,00
Rappel du résultat de l'exercice 2023 :	89 777,40	198 312,70
Part affectée à l'investissement 2023 :	0,00	
<b>Résultat de clôture 2024</b> tenant compte du résultat 2023 :	<b>73 598,87</b>	<b>130 017,70</b>
Reports en dépenses (RAR 2024) :		14 099,98
Reports en recettes (RAR 2024) :		417 102,92
Résultats de clôture réels :	73 598,87	533 020,64

Le président a quitté la salle pour le vote du CFU.

M. Fabrice DEJOUX, 1<sup>er</sup> vice-président, a pris la présidence de séance pour procéder au vote.

***Les délégués adoptent à l'unanimité le CFU 2024.***

#### 4. Affectation des résultats

Les résultats seront affectés au budget 2025 de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement (compte 002) : 73 598,87€

Recettes d'investissement (compte 001) : 533 020,64€

***Les délégués approuvent à l'unanimité l'affectation des résultats au budget 2025.***

#### 5. Budget 2025

##### Taux de fongibilité pour l'exercice 2025

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au comité syndical de déléguer au président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Le président propose de fixer le taux de fongibilité à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections pour l'exécution du budget 2025.

***Le comité syndical approuve à l'unanimité la fixation du taux de fongibilité des crédits à 7.5% pour l'exercice 2025.***

##### Budget 2025

La proposition de budget 2025 est détaillée en séance. Elle reprend les éléments actés lors du débat d'orientation budgétaire.

Le budget 2025 s'établit de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 162 058,69 euros	1 162 058,69 euros
Investissement	1 169 155,79 euros	1 169 155,79 euros
TOTAL	2 331 214,48 euros	2 331 214,48 euros

Le budget d'investissement est voté par opération selon les montants suivants :

Opération 1003 : 30 000,00€

Opération 1006 : 133 000€ (+8 409.45€ RAR)

Opération 1008 : 10 000€ (+5 164.74€ RAR)

Opération 1009 : 100 200,00€

Opération 1012 : 3 630€

Total des dépenses des opérations d'investissement : 276 830€ (+13 574,19€ RAR)

Dépenses hors opérations : 577 165.99€ (+ 525,79€ RAR)

Dépenses d'ordre : 301 059,82€

La principale dépense d'investissement en 2025 hors réalisation de travaux ou achat de matériel concerne le remboursement du capital de l'emprunt court terme contracté pour financer les travaux sur le Bézo à Charlieu (300 000€).

***Le comité syndical approuve à l'unanimité le budget 2025.***

## 6. Montant des contributions des membres 2025

2025 est la 2<sup>ème</sup> année de mise en œuvre du contrat de rivière 2024-2029. Le montant des participations annuelles reprend les montants validés pour l'approbation du contrat de rivière.

S'y ajoute la contribution prévisionnelle de Charlieu Belmont Communauté pour le financement des travaux sur le Bézo et de l'entretien de la digue, ainsi que l'autofinancement de travaux initialement programmés sur le Jarnossin en 2024 mais qui ont dû être reportés et qui seront donc réalisés sous maîtrise d'ouvrage SYMISOA en 2025-2026 (restauration de la ripisylve avec mise en défens de berges, aménagements pour l'abreuvement et les franchissements agricoles).

	Montant annuel contrat de rivière	Contribution annuelle spécifique complémentaire
Charlieu Belmont Communauté	211 000	Bézo : 14 000€ (10 000€ intérêts bancaires+4 000€ de frais d'entretien de la digue) Autofinancement travaux Jarnossin : 25 600€
CC Brionnais Sud Bourgogne	117 200	-
CC Semur en Brionnais	21 000	-
CC Saône Beaujolais	14 700	-
CC de Marcigny	14 600	-

La contribution sera appelée en 2 fois : avril et septembre 2025.

### ***Le comité syndical approuve à l'unanimité le montant des contributions 2025 et le calendrier.***

Le montant des contributions au contrat de rivière correspond à une participation théorique par habitant (montant de la contribution / nombre d'habitants estimatif de l'EPCI sur le territoire du SYMISOA) précisée ci-dessous :

	Estimation nombre d'habitants périmètre SYMISOA	Contribution annuelle contrat de rivière	Montant par habitant €/an
Charlieu Belmont Communauté	18 455	211 000	11,4
ComCom Brionnais Sud Bourgogne	13 388	117 200	8,8
ComCom Saône Beaujolais	1 841	14 700	8,0
ComCom de Semur	3 643	21 000	5,8
ComCom de Marcigny	2 139	14 600	6,8

## 7. Décision de recrutement d'un nouveau technicien

Le contrat de rivière en cours prévoit le recrutement d'un technicien de rivière supplémentaire pour prendre en charge les nouveaux territoires (affluents de la Loire et Jarnossin), et travailler sur la mise en place d'une stratégie foncière.

Il est proposé de lancer le recrutement d'un technicien contractuel (catégorie B) dans le cadre d'un contrat de projet (CDD calé sur le calendrier du contrat de rivière : 1<sup>ère</sup> phase jusqu'au 31/12/2026, puis 2<sup>ème</sup> phase jusqu'au 31/12/2029).

L'appel à candidatures sera diffusé de mi-avril à fin mai. Les entretiens seront réalisés en juin, pour une embauche début septembre.

***Le comité syndical approuve à l'unanimité la création d'un poste de technicien contractuel à partir du 01/09/2025, sur la base d'un contrat de projet.***

## **8. Consultation sur les enjeux de la gestion de l'eau du bassin Loire Bretagne (préparation du SDAGE 2028-2033)**

Monsieur le Président informe les délégués qu'une consultation sur les projets d'enjeux du bassin Loire Bretagne 2028-2033 est en cours et que conformément à l'article L212-2 du code de l'environnement, le SYMISOA, en tant qu'EPAGE, fait partie des assemblées réglementairement consultées. Cette consultation fait partie du processus d'élaboration du prochain SDAGE.

La consultation concerne :

- Le projet des « enjeux et programme de travail pour la gestion de l'eau 2028-2033 du bassin Loire Bretagne »
- Le projet des « questions importantes (enjeux) et programme de travail pour la gestion des risques d'inondation du bassin Loire Bretagne de 2028 à 2033 »

Les documents soumis à la consultation sont disponibles via les liens ci-dessous :

- Sur l'eau : <https://lc.cx/enjeux-eau2833>
- Sur les inondations : <https://lc.cx/enjeux-inondations-2833>

Suite à la prise de connaissance des documents soumis à consultation, le président propose de formuler un certain nombre de remarques qui sont présentées et débattues en séance.

La version définitive de l'avis est annexée au présent compte rendu et sera transmis au comité de bassin Loire Bretagne.

***Le comité syndical approuve à l'unanimité la contribution du SYMISOA à la consultation sur les enjeux de la gestion de l'eau du bassin Loire Bretagne 2028-2033***

## **9. Questions diverses**

### **Formation secourisme**

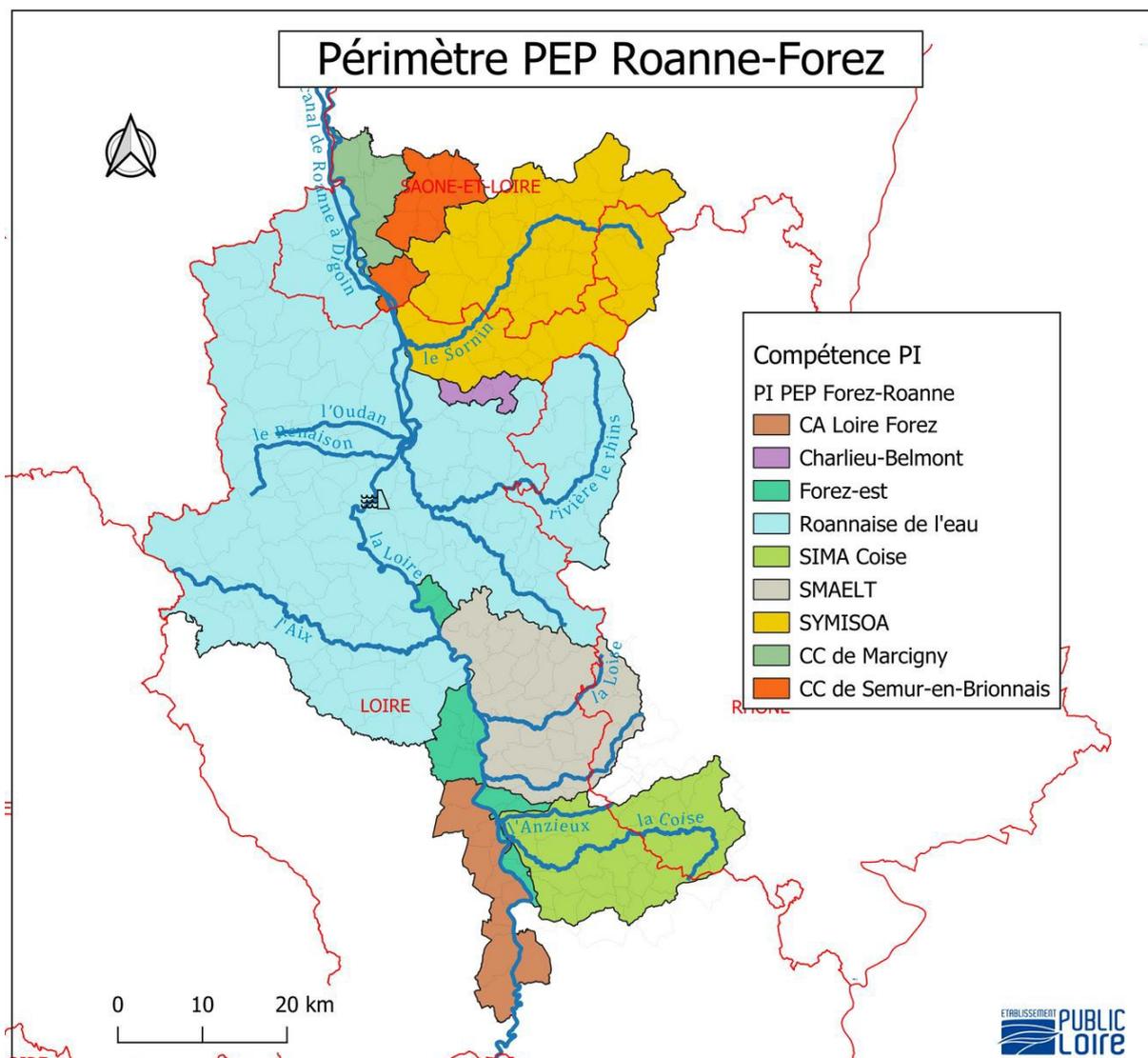
Une session d'actualisation 'secourisme' est prévue pour les agents du SYMISOA. Il est envisagé de la réaliser avec l'intervention d'un pompier formateur, agent de Charlieu Belmont Communauté. Une convention de mise à disposition doit être passée avec la Communauté de commune pour la prise en charge de son temps de travail pendant la demie journée de formation.

***Le comité syndical approuve à l'unanimité la convention de mise à disposition à passer avec Charlieu Belmont Communauté pour la mise en œuvre de la formation aux gestes qui sauvent.***

### **PEP Roanne Forez (Programme d'études préalables)**

RAPPEL : Le projet de PEP Roanne Forez (Programme d'études préalables à un PAPI : programme d'actions de prévention des inondations) a déjà été présenté aux délégués. Il vise à réaliser les démarches préalables nécessaires à la signature d'un PAPI ; seul dispositif permettant d'obtenir des financements sur le volet inondations. Le périmètre de ce PEP couvre le fleuve Loire et ses principaux affluents. Il se compose de 8 collectivités compétentes en matière de prévention des inondations : Loire Forez Agglomération, 3 Communautés de communes (Forez-Est, Semur-en-Brionnais, Marcigny) et 4

syndicats (SIMA Coise, SMAELT, Roannaise de l'Eau, SYMISOA). Ce PEP, porté et animé par l'EPL (Etablissement Public Loire) a nécessité la signature d'une convention de partenariat entre EPL et tous les EPCI impliqués dont le SYMISOA.



Le PEP doit permettre d'améliorer la connaissance et de faire le point sur les enjeux du territoire autour des 7 axes d'un PAPI :



Des ateliers thématiques vont être organisés en avril-mai pour réunir les principaux acteurs du territoire ainsi que les communes, afin de préciser les objectifs stratégiques du territoire pour chaque volet et définir les actions à mettre en œuvre.

Il est souhaitable que des élus participent à ces ateliers avec le Symisoa. Ces ateliers se dérouleront aux dates suivantes. Ils pourront être suivis en visio (liens ci-dessous) :

- 01/04 salle d'animation à Commelle-Vernay, route de Commelle à 10h : **Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque** (<https://us02web.zoom.us/j/84000426488>)
- 08/04 salle d'animation à Commelle-Vernay, route de Commelle à 10h : **Surveillance et prévision des crues et alerte et gestion de crise** (<https://us02web.zoom.us/j/88106397873>);
- 22/04 salle d'animation à Commelle-Vernay, route de Commelle à 10h : **Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme et réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens** (<https://us02web.zoom.us/j/83361977720>);
- 06/05 salle d'animation à Commelle-Vernay, route de Commelle à 10h : **Gestion des écoulements et gestion des ouvrages de protection hydrauliques** (<https://us02web.zoom.us/j/81225732377>).

### Programme de restauration des mares

Cette action est inscrite au contrat de rivière 2024-2029, et prévoit la restauration de 60 mares.

En 2025, le budget prévisionnel de 70 000€ TTC porte sur la restauration de 10 mares côté Loire (communes de Pouilly / St Hilaire / Villers) et 10 mares côté Saône et Loire (communes de St Bonnet de Cray / St Edmond).

Un 1<sup>er</sup> appel à candidatures a été lancé en février et a permis d'enregistrer 60 mares candidates pour 2025 : une sélection des candidatures va être réalisée avec l'appui de nos partenaires naturalistes (en 2025, ce programme est financé par le Fonds Vert Biodiversité → la sélection va donc notamment se faire au regard des enjeux biodiversité des mares).

Le diagnostic des mares est programmé en avril, et les travaux en septembre/octobre selon les conditions météo.

## Continuité écologique : cas du seuil 'Daligand' à Maizilly

Ce seuil est situé sur le Botoret, il est lié à un moulin implanté sur la commune de Maizilly. Il s'agit d'un ouvrage prioritaire ciblé dans le SDAGE.

Une étude de mise en conformité au titre de la continuité écologique a été réalisée par le SYMISOA en 2013 (AVP 190K€HT) → les propriétaires de l'époque n'ont pas donné suite.

Le moulin a été récemment racheté. La police de l'eau a organisé une rencontre sur place le 10 mars : le nouveau propriétaire dit vouloir mettre en conformité son ouvrage. Il sollicite les collectivités (SYMISOA, commune et Charlieu Belmont communauté) pour une participation financière sur la part des travaux qui porte sur la voirie communale (chiffrage 2013 : 42 300€HT). Ces travaux peuvent à l'heure actuelle bénéficier d'une subvention à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Une réunion sera organisée avec la commune, Charlieu Belmont communauté et le SYMISOA pour étudier le sujet.

## Travaux en cours

Les travaux sur le Bézo sont totalement achevés : pose des derniers supports de sensibilisation et signalétiques début mars.

Les travaux d'entretien ont nécessité des interventions plus conséquentes que le prévisionnel du contrat de rivière (suite à la tempête de juillet 2024).

Les travaux de mise en défens des berges et de restauration de la ripisylve vont reprendre sur les Equetteries fin mars à St Edmond (si les conditions météo sont compatibles).

Le calendrier pour la 2<sup>ème</sup> partie de l'année prévoit les travaux de restauration de 20 mares en septembre octobre et un chantier de mise en défens sur le Jarnossin.

La date du prochain comité syndical est fixée au **mardi 20 mai à 14H**.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16H30.*

Le Président :

Le secrétaire de séance :



Compte rendu affiché le :  
25/03/2025